

## **Procès verbal**

Le jeudi 31 juillet 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de CLÉMENT ROUET.

Secrétaire de la séance : MARIE-ANGE SOUQUIERES

**Présents** : CLÉMENT ROUET, CHRISTELLE GARRIGOUX, ROLAND MAFFRE, GUILLAUME BOUROUMEAU, MONIQUE CANTAREL, SYLVIE DELTRUC, MARIE-ANGE SOUQUIERES

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Hervé DELPUECH

### **Ordre du jour** :

- Adoption du compte- rendu de la séance du 3 juillet 2025
- Syndicat des eaux Est Châtaigneraie
- Services périscolaires : Prestation de restauration scolaire

Questions diverses

### **Délibérations du conseil** :

#### **Travaux de voirie** (N° DE\_054\_2025)

En vue de la poursuite de la réfection de la voirie communale, la commune de Ladin hac envisage des travaux sur la VC de Viarouge.

Monsieur le Maire précise que le montant estimatif de ces travaux sont évalués à 7358.54 € HT.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance du détail estimatif des travaux et à délibérer.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

- approuve le devis de SAS Jean Soulenq et Fils d'un montant de 7358.54 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire
- décide d'inscrire cette dépense en investissement

Délibération : adoptée

Rénovation énergétique de la mairie et d'une salle de classe : DETR 2025 - DSIL 2025 - Fonds vert 2025 (N° DE\_053\_2025)

Dans la continuité de son plan de rénovation du patrimoine bâti, la commune souhaite rénover des bâtiments publics afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments. Ce plan de rénovation a été révisé et sera réalisé en plusieurs tranches au regard des travaux nécessaires.

La tranche 1 concerne la rénovation énergétique de la mairie et d'une salle de classe.

Monsieur le Maire précise que le montant estimé de ce marché est évalué à 40 486.14 HT pour la tranche 1.

Au vu des éléments exposés ci-avant et après discussion du conseil municipal, Monsieur le Maire propose

- d'adopter l'intention du projet,
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre de la DSIL 2025 "rénovation thermique des bâtiments"
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre de la DETR 2025 "construction publique"
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre du Fonds Vert 2025 "Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics"
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier notamment pour les demandes de subventions,
- d'établir un plan prévisionnel de financement comme suit :

**Plan prévisionnel de financement lié à la rénovation énergétique des bâtiments :**

Montant des travaux 40 486.14 € HT

Subventions :

DSIL2025 sollicitée 12 145.84 € soit 30% du total des dépenses

DETR 2025 sollicitée 12 145.84 € soit 30% du total des dépenses

Fonds vert sollicité 8097.23 € soit 20% du total des dépenses

Fonds propres 8097.23 € soit 20 % du total des dépenses

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter l'intention du projet,
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre de la DSIL 2025 "rénovation thermique des bâtiments"
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre de la DETR 2025 "construction publique"
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre du Fonds Vert 2025 "Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics"
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- de donner le pouvoir à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, notamment pour les demandes de subventions,
- d'adopter le plan prévisionnel de financement proposé.

Délibération : adoptée

Signalisation routière (N° DE\_055\_2025)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'acquérir des panneaux de signalisation afin de garantir une signalétique adaptée sur les voies communales.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de Direct Signalétique pour 1568.86 € HT.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec Direct Signalétique pour 1568.86 € HT ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération : adoptée

Projet de création d'un syndicat d'eau et assainissement collectif sur le secteur Sud-Est Châtaigneraie (N° DE\_057\_2025)

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts du syndicat des eaux Est Châtaigneraie.

Vu la délibération du conseil municipal DE\_038\_2025 du 26 mai 2025 faisant part de son accord de principe au projet de création d'un syndicat d'eau et d'assainissement collectif du secteur Sud-Est Châtaigneraie à compter du 1er janvier 2026,

Vu les statuts du Syndicat présentés lors du comité de pilotage du 4 juillet 2025,

Vu la demande de modification du nom du Syndicat par la commune de Prunet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- approuve les termes des statuts présentés lors du comité de pilotage du 4 juillet 2025 (statuts en pièce jointe)
- accepte la modification de dénomination du syndicat "Syndicat des eaux Est Châtaigneraie"
- mandate Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Délibération : adoptée

Convention pour la restauration collective (N° DE\_056\_2025)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient de signer une convention de prestation de restauration scolaire entre la commune de Ladinhac et la société P'Tit Goulu pour la fourniture des repas de la cantine scolaire de l'école de Ladinhac.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention dont le modèle est joint en annexe
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que les éventuels avenants

Délibération : adoptée

CLÉMENT ROUET  
Président de séance



MARIE-ANGE SOUQUIERES  
Secrétaire de séance

